



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Craig Scott

Member of Parliament/Deputé
Toronto-Danforth

Vendredi 17 mai 2013

Commissaire aux élections fédérales
a/s d'Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0M6

Monsieur le commissaire,

Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations concernant les activités du sénateur Mike Duffy et d'autres sénateurs au cours de l'élection générale de 2011.

Je suis particulièrement préoccupé par les sénateurs qui affirmaient faire du travail pour le Sénat lors des dernières élections fédérales, alors qu'ils menaient en réalité des activités partisanses.

En ce qui concerne Mike Duffy, les vérifications faites par Deloitte révèlent que le sénateur était inscrit comme faisant du travail sénatorial ailleurs qu'au Parlement pendant six jours au mois d'avril, soit tous durant la campagne. Il semblerait aussi que pendant la période électorale, il ait fait campagne pour le Parti conservateur du Canada et pour plusieurs candidats conservateurs locaux. Dans les rapports financiers de certaines de ces campagnes locales, il est inscrit que c'était elles qui avaient remboursé directement les frais de voyage du sénateur. Étant donné que le sénateur a réclamé des allocations quotidiennes, financées par l'argent des contribuables, à plusieurs reprises au cours du mois d'avril, nous nous posons la question à savoir si M. Duffy a réclamé aux deux instances des dépenses pour les mêmes jours.

Nous voulons aussi savoir si le sénateur Mike Duffy a demandé à être remboursé par le parti pour le montant total de ses frais de déplacement, ou si une partie de ces coûts a été couverte par les contribuables. Si c'est le cas, cela constituerait aussi une dépense de campagne non réclamée. Je constate que la *Loi électorale du Canada* interdit expressément la dissimulation de dons en vertu de la section « contributions » de la loi :

405.2 (2) Il est interdit à toute personne ou entité :

- a) de cacher ou de tenter de cacher l'identité de l'auteur d'une contribution régie par la présente loi;
- b) d'agir de concert avec d'autres personnes ou entités en vue d'accomplir ce fait.

Toronto-Danforth

741 Broadview Avenue
Suite 304
Toronto ON M4K 3Y3
Tel./Tél.: (416) 405 8914
Fax/Télec.: (416) 405 8918

craig.scott@parl.gc.ca
www.craigscott.ndp.ca

Ottawa

House of Commons/
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6
Tel./Tél.: (613) 992-9381
Fax/Télec.: (613) 992-9389

Étant donné que le sénateur Mike Duffy a refusé de coopérer avec les vérificateurs de Deloitte et qu'il a omis de donner la totalité des détails concernant ses allées et venues ainsi que ses activités au cours de la campagne électorale de 2011, nous demandons que vous lanciez une enquête afin de déterminer si Mike Duffy, le Parti conservateur du Canada, ou toute autre campagne locale, a fait mauvais usage de l'argent ou l'a dissimulé.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par le fait qu'il serait possible que d'autres sénateurs tels que la sénatrice Pamela Wallin, le sénateur Dennis Patterson, la sénatrice Nancy Greene-Raine, le sénateur David Smith et le sénateur Grant Mitchell, aient eux aussi eu ce type d'entente sur le « partage des dépenses ». Ils ont également été inscrits comme ayant travaillé pour la campagne pendant la période électorale et pourtant ils n'ont pas encore fourni les détails de leurs dépenses de cette période.

J'espère que vous lancerez une enquête sur ces allégations troublantes afin de déterminer si la Loi électorale du Canada a été violée et afin de garantir que ceux qui ont violé la loi en subiront les conséquences.

Je vous remercie à l'avance de votre attention diligente à cette question très importante.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Craig Scott". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Craig Scott, député
Porte-Parole de l'Opposition officielle
en matière de réforme parlementaire et démocratique